

FCN
Société Anonyme
au capital de 10 758 176 €
Siège social : 160 rue Louis Victor de Broglie
51430 BEZANNES
337 080 089 RCS REIMS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre, à 14 heures,

Les administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil, en présentiel au siège social de la Société et par un moyen de télécommunication, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

Monsieur Patrick SAIRE
Madame Ingrid BOADE
Monsieur Yves FERTIL
Monsieur Jean-Michel FRANCOIS
Madame Muriel GOBE
Monsieur Sébastien GUILLAUME
Madame Hélène JAILLET
Monsieur Hervoan LE FAOU
Madame Isabelle PERRAY
Monsieur François PONSINET

Monsieur Loïc LESTRADE est représenté par Monsieur Hervoan LEFAOU.

Madame Pamela BONNET est absente.

Mesdames Coralie EMON et Virginie JOUVIN CUVILLON, représentantes du comité social économique, régulièrement convoquées, sont respectivement présente et absente.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Patrick SAIRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Virginie BOURGEOIS remplit les fonctions de secrétaire.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- « »,
- « »,
- **Constatation de la démission de M. Mikaël COUILLET de son mandat de Directeur Général Délégué,**
- « »,
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**
- « »
- « »

« Constatation de la démission de M. Mikaël COUILLET de son mandat de Directeur Général Délégué

« »

M. Mikaël COUILLET a en effet indiqué mettre un terme à ses fonctions « » de Directeur Général Délégué de la Société avec un effet au 31 août 2025.

« »

« », le Président demande aux membres du Conseil de constater la démission de M. Mikaël COUILLET de ses mandats « » de Directeur Général Délégué, avec effet au 31 août 2025, sans nomination de remplaçant, pour le moment.

Cette constatation permettrait d'effectuer les formalités afférentes sur le Guichet Unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de constater la démission de M. Mikaël COUILLET de ses mandats « » de Directeur Général Délégué, avec effet au 31 août 2025, sans qu'il y ait lieu de nommer un remplaçant ».

« »,

« Pouvoirs

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Patrick SAIRE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur au moins.

Patrick SAIRE
Président du Conseil d'Administration

Hélène JAILLET
Administrateur